



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Soutien à la méthanisation agricole (GPI)

Le Grand Plan d'Investissement

Le Grand Plan d'Investissement (GPI) est organisé autour de 9 actions s'articulant autour de 3 axes :

- Axe 1 : Transformation de l'amont agricole et forestier
→ **Action 1.3 : soutien à la méthanisation agricole**
- Axe 2 : Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier
- Axe 3 : Innovation et structuration des filières



Action 1.3 du GPI :

Soutien à la méthanisation agricole

- **Objectifs :**

- Accélérer le rythme de développement des installations de méthanisation agricole pour atteindre l'objectif de 1 000 méthaniseurs agricoles à horizon 2020 fixé par le Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote ;
- Faire émerger 400 projets de méthanisation agricole supplémentaires dans les 5 prochaines années.

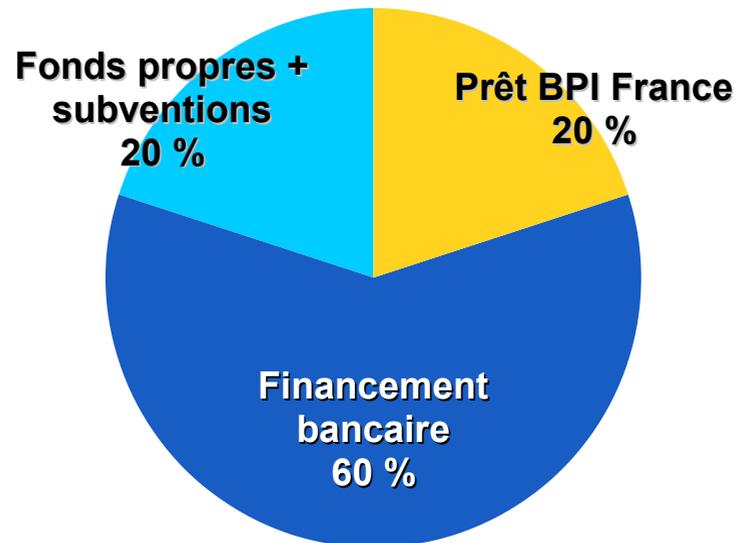
- **Forme :**

Création d'un fonds de garantie par le MAA, permettant la mise en place d'une **offre de prêts sans garantie** par BPI France, afin de faciliter la concrétisation des tours de table financiers.

L'offre de prêt à la méthanisation agricole

Prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise et sans caution personnelle, destiné à faciliter le bouclage des tours de table financiers.

→ **Le risque est couvert partiellement par un fonds de garantie abondé par le MAA, à hauteur de 25 millions € permettant d'accorder 100 millions € de prêts.**



Modalités de mise en œuvre

- En cours de finition
- Plus d'informations à venir sur le dispositif sur le site internet de la DRAAF Grand Est :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Le-Grand-Plan-d-Investissement>

